

Administration Communale

Séance du 26 janvier 2015.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/15/1/3/SR

3. Jetons de présence membres du jury de l'académie – Examen –
Décision.-

Sont présent(e)s : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,
Mme INCANNELA Josée, M. MATTIA Gerardo, Echevins, Mme PERNIAUX
Cynthia, Echevine faisant fonction, M. FACCO Giorgio, Président de
Cpas,
M. DEVILLERS François, Conseiller communal, Echevin empêché, M.
FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe,
MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD
Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard,
BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE
Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M.
LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.,

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement général sur la comptabilité communale ;

Attendu que dans le cadre de la session 2014/2015 de l'académie des
juryes d'examens seront constitués afin d'évaluer les étudiants ;

Attendu qu'il est du ressort du Conseil communal de fixer le montant du
jeton de présence des membres du jury ;

Vu que la dépense est inscrite au budget ordinaire de 2015 à l'article
734/122-05 et est estimée à 840 € ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de fixer le montant du jeton de présence aux membres des
juryes de la session 2014/2015 de l'académie à 30€.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,
J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
Ch. MOUREAU